

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.061

L'An deux Mille Quinze, le 10 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 avril 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 avril 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC
M. Pierre PAPEIX représenté par M. R-L. CHABASSE
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
M. Michel SERVIT représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT

ETAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Florence DEAU, M. Alain LARRAIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Eglise Notre Dame des Anges de Pontailac à Royan – Restauration de la Charpente
Sollicitation du concours de la Fondation du Patrimoine

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de ROYAN a lancé une étude pour la réalisation de travaux de restauration de la charpente de l'église Notre Dame des Anges de Pontaillac à Royan. Ces travaux de confortements sont importants au vu du danger que représentent les désordres existants. L'édifice a été mis en sécurité par l'installation de tours d'étais à l'intérieur, en sous-face de charpente, afin d'éviter tout risque d'effondrement.

Le bureau d'études ATES missionné pour cette opération, a estimé le coût des travaux à 350.000,00 € TTC.

La Fondation du Patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine non protégé. Elle aide notamment les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Dans cette perspective, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter le concours de la Fondation du Patrimoine pour la réalisation des travaux de restauration de la charpente de l'église Notre Dame des Anges de Pontaillac à ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le dossier d'études estimatives établi par le bureau spécialisé ATES,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter le concours de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la charpente de l'église Notre Dame des Anges de Pontaillac à ROYAN,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier adjoint agissant par délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 avril 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO